

VILLE DE ROYAN



MUSÉE

D. Musée 23/647

**Convention relative au don d'un carnet de cartes postales de
Royan, imprimé avant-guerre aux Editions Ramuntcho,
Par Jean-François Laurichesse,
Au Musée Municipal de Royan**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Monsieur Jean-François Laurichesse
31 bis rue de la Brasserie
87000 LIMOGES

Ci-après dénommé « le donateur »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Jean-François Laurichesse, le donateur, fait don d'un carnet de cartes postales de Royan avant-guerre, publié par les éditions Ramuntcho, au Musée de ROYAN, propriété de la Ville, aux fins d'exposition.

Article 2

Jean-François Laurichesse, le donateur, déclare être bien propriétaire de l'objet désigné et qu'il est bien d'accord pour en faire don au Musée de Royan, sans condition.

Il atteste dégager la ville de ROYAN de toute responsabilité à la suite d'une fausse déclaration.

Article 3

La mention « don de Jean-François Laurichesse » pourra figurer sur les textes de présentation.

Fait à Royan, en 3 exemplaires, le 12 octobre 2023

Le donateur,

Jean-François LAURICHESSE



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 octobre 2023



La Ville,
Le Maire de Royan

Patrick MARENCO

